

INFO-NÉGO RETRAITE : LES ATTAQUES DE LA CAQ À NOTRE RÉGIME DE RETRAITE SONT SÉRIEUSES

Les véritables raisons derrière la volonté du gouvernement de s'attaquer à notre régime de retraite apparaissent de plus en plus clairement à la table centrale de négociation.

Le saviez-vous ?

La partie patronale estime que les gens quittent trop tôt pour la retraite. Et plutôt que de mettre en place des mesures visant à retenir volontairement le personnel, alors qu'il manque cruellement de monde dans les réseaux, le gouvernement préfère pénaliser les gens.

Et pourtant !

Le RREGOP constitue un des rares avantages du secteur public lorsque l'on se compare au secteur privé. Il s'agit d'un outil de rétention qui est en bonne santé financière. Pourquoi s'y attaquer ?

Détenir le personnel

Le gouvernement veut imposer aux travailleuses et aux travailleurs qui cumulent 35 ans de service de travailler jusqu'à 57 ans, faute de quoi une réduction de 6 % par année serait imposée à leur rente. Le travail dans les services publics est difficile et souvent pénible. Celles et ceux qui ont réussi à consacrer l'entièreté de leur carrière aux services publics seront donc pénalisés. Plutôt que de les soutenir, on attaque

leurs conditions de retraite, et cela touche plus particulièrement les personnes salariées qui entrent à un plus jeune âge dans le secteur public.

Couper dans la rente des travailleuses et des travailleurs

Même si la rente moyenne du RREGOP était de 20 073 \$ en 2020, le gouvernement veut réduire ses versements parce qu'il prétend que la récente bonification du Régime des rentes du Québec (RRQ) aura pour effet de pousser plus rapidement les gens à la retraite.

À la table de négociation, le gouvernement prétend ne pas vouloir faire des économies sur le dos des travailleuses et des travailleurs en diminuant sa contribution au RREGOP. C'est pourtant exactement ce qu'il fait. Soyons clairs : ce qui incite les gens à prendre une retraite hâtive, ce n'est pas le RREGOP, mais plutôt les conditions de travail épuisantes dans les réseaux publics.

Cette attaque du gouvernement aurait malheureusement des effets majeurs sur la rente des membres. Voici trois exemples, ceux de Louise (60 ans), Julie (45 ans) et Catherine (30 ans). Elles seront toutes éligibles à la retraite à 60 ans et auront cumulé 30 ans de service à ce moment-là. Voyons l'impact des demandes patronales sur leur rente éventuelle, avec trois revenus annuels différents.

44 000 \$	60 000 \$	80 000 \$
Louise, âgée de 60 ans, compte prendre sa retraite maintenant (statu quo au RREGOP). Elle touchera une rente de 26 400 \$ entre l'âge de 60 et 65 ans. Au-delà de 65 ans, elle touchera 17 160 \$.	Louise, âgée de 60 ans, compte prendre sa retraite maintenant (statu quo au RREGOP). Elle touchera une rente de 36 000 \$ entre l'âge de 60 et 65 ans. Au-delà de 65 ans, elle touchera 23 400 \$.	Louise, âgée de 60 ans, prend sa retraite maintenant (statu quo au RREGOP). Elle touchera une rente de 48 000 \$ entre l'âge de 60 ans et 65 ans. Au-delà de 65 ans, elle touchera 34 000 \$.
Julie, âgée de 45 ans, prendra sa retraite dans 15 ans. Elle touchera une rente de 22 440 \$ entre l'âge de 60 et 65 ans, soit une baisse de 15 % . Au-delà de 65 ans, elle touchera 17 820 \$.	Julie, âgée de 45 ans, prendra sa retraite dans 15 ans. Elle touchera une rente de 30 600 \$ entre l'âge de 60 et 65 ans, soit une baisse de 15 % . Au-delà de 65 ans, elle touchera 24 300 \$.	Julie, âgée de 45 ans, prendra sa retraite dans 15 ans. Elle touchera une rente de 41 200 \$ entre l'âge de 60 et 65 ans, soit une baisse de 14 % . Au-delà de 65 ans, elle touchera 34 200 \$.
Catherine, âgée de 30 ans, prendra sa retraite dans 30 ans. Elle touchera une rente de 18 480 \$ entre l'âge de 60 et 65 ans, soit une baisse de 30 % . Au-delà de 65 ans, elle touchera 18 480 \$.	Catherine, âgée de 30 ans, prendra sa retraite dans 30 ans. Elle touchera une rente de 25 200 \$ entre l'âge de 60 et 65 ans, soit une baisse de 30 % . Au-delà de 65 ans, elle touchera 25 200 \$.	Catherine, âgée de 30 ans, prendra sa retraite dans 30 ans. Elle touchera une rente de 34 300 \$ entre l'âge de 60 et 65 ans, soit une baisse de 28 % . Au-delà de 65 ans, elle touchera 34 300 \$.

Avec la formule que le gouvernement propose, la rente après 65 ans serait haussée légèrement, mais cela se traduirait par une diminution significative de sa valeur globale sur la durée de vie moyenne. L'effet est encore plus pénalisant pour une retraite prise plus tôt, malgré les longues années de service. Les demandes du gouvernement constituent une diminution de la valeur du régime actuel. Ce n'est pas acceptable!

Le gouvernement mène des attaques frontales importantes contre le RREGOP et risque de pousser vers la sortie une proportion importante de personnes salariées approchant de la retraite. Le Front commun met plutôt de l'avant des mesures incitatives pour que les travailleuses et les travailleurs qui souhaitent rester plus longtemps à l'emploi aient des avantages à le faire même lorsqu'ils et elles sont éligibles à la retraite.



Les attaques au RREGOP sont injustifiées!

- Très bonne situation financière : le taux de capitalisation était de 115 % au 31 décembre 2020.
- Régime au coût très raisonnable, le taux de cotisation est actuellement de 9,69 %.
- Les évaluations de coûts du gouvernement ne sont pas réalistes et reposent sur des scénarios de carrière de 35 ans, qui sont de moins en moins courants.
- Le régime supplémentaire de la RRQ est versé à l'ensemble des travailleuses et des travailleurs du Québec.

Finalement, des coupes dans le RREGOP reviendraient à creuser davantage le retard de la rémunération globale des travailleuses et des travailleurs du secteur public, qui est déjà de 3,9 %.

Pour en savoir plus
www.frontcommun.org

